



Paris, le 18 novembre 2010,

Madame, Monsieur, cher investisseur,

La levée de fonds Photosol Invest Energie 2010 (holding IR animatrice – investissement loi Dutreil), qui avait débuté le 14 septembre dernier (date de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°10-320), a été fortement impactée par le projet de loi de Finances 2011 présenté fin septembre. Ce dernier prévoit de supprimer le bénéfice de l'avantage fiscal pour tout investissement réalisé après fin septembre dans des sociétés d'exploitation de centrales photovoltaïques.

Modification brutale du cadre réglementaire

Le cadre réglementaire ayant été modifié après l'obtention de notre visa AMF, et en l'absence de solution alternative satisfaisante, nous avons pris la décision de suspendre la commercialisation de la holding IR Photosol Invest Energie 2010 et de demander à nos partenaires conseillers en gestion de patrimoine de stopper la campagne de collecte de fonds.

Dés lors, quel est l'avenir pour PHOTOSOL INVEST et PHOTOSOL ?

Photosol Invest a été initialement créée (mi 2009) pour développer des outils d'investissement permettant d'assurer le financement des projets de Photosol. Le bilan depuis maintenant un an est **une collecte de près de 12 M€, entièrement organisée auprès des particuliers.**

Photosol Invest n'a jamais ambitionné de devenir un professionnel de la défiscalisation mais plutôt d'utiliser les meilleurs outils d'investissement pour assurer, dans la durée, le financement des projets de construction de grandes centrales solaires en France.

Désormais, en l'absence de toute évolution significative des lois de Finances, nous tournons la page d'un modèle utilisant des lois de défiscalisation au titre de la réduction IR et ISF. Forts de cette étape réussie, nous pouvons réfléchir à faire évoluer notre schéma de financement vers des solutions qui s'affranchissent de la défiscalisation.

Le positionnement de Photosol sur les grands projets photovoltaïques

Le développement des projets de Photosol a continué en parallèle des deux dernières levées de fonds. Au delà des quatre premiers projets dans lesquels les particuliers ont investi (Bordezac, Sarrazac, Villefranche sur Cher et Marmanhac), aujourd'hui financés et en passe d'obtenir leur permis de construire (enquête publique terminée depuis le 5 novembre sur Sarrazac et défrichement entamé,...), Photosol dépose cette année des demandes de permis de construire pour 70 MWc. Ce qui représente un investissement de près de 200 M€ prévu courant 2011 et début 2012.

Par ailleurs, la qualité des partenariats que nous avons conclus cette année (ex. Solaria Energia en début d'année, INEO GDF SUEZ récemment,...) permet de conforter notre stratégie centrée sur les grandes installations au sol de tailles suffisantes pour offrir une rentabilité viable et pérenne, en dehors de toute considération fiscale.

Photosol recherche en effet à louer, pendant un minimum de vingt ans, des terrains sans valeur économique ou écologique, appartenant à des propriétaires privés, des collectivités locales ou des entreprises : centres de stockage de déchets réhabilités, anciennes carrières, friches industrielles, sites pollués, terrains militaires, aérodromes, etc. Nous étudions des surfaces qui vont **de 8 à 30 ha**. Ainsi, si vous souhaitez participer aux côtés de Photosol au développement de tels projets et que vous avez identifié des sites correspondant à cette description, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Investir dans les grandes centrales photovoltaïques

Dès lors, dans un **contexte de tassement du rendement des actifs financiers traditionnels**, et notamment des supports en euros des contrats d'assurance vie qui devraient cette année passer sous la barre des 4%, il est nécessaire de pouvoir recentrer le discours sur le sous-jacent initial que nous proposons aux investisseurs et leur permettre de continuer à **investir de manière simple et lisible dans de grands projets photovoltaïques, mieux à même de supporter les aléas réglementaires**.

Si les conditions avantageuses de ces dernières années ont offert un marchepied indispensable à l'éclosion de la filière photovoltaïque, le récent durcissement du cadre fiscal et réglementaire va susciter une segmentation bienvenue des projets en faveur des centrales et des opérateurs véritablement industriels. Composante clé dans le cadre d'une construction patrimoniale équilibrée, l'investissement photovoltaïque ne doit donc plus être perçu comme une niche fiscale (dont il est explicitement exclu), mais comme un secteur d'activité à part entière à même d'apporter aux investisseurs deux atouts qui leur manquent aujourd'hui cruellement : une parfaite décorrélation vis-à-vis des classes d'actifs traditionnelles et un rendement annuel à la fois pérenne et élevé associé au risque limité d'un actif industriel (contrat de rachat d'électricité fixe pendant 20 ans).

Toute l'équipe est donc actuellement tournée vers la mise en place de nouvelles solutions pour vous permettre de continuer à investir, à nos côtés, dans ce secteur d'activité porteur.

Ces solutions seront proposées en 2011 et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher investisseur, nos plus sincères salutations.

Robin UCELLI

Président de Photosol



Photosol

SAS au capital de 342 070 €
110 boulevard de Sébastopol - 75003 Paris
Tel : 01 44 54 09 21 - contact@photosol.fr

www.photosol.fr